

GROUPE DES ÉLUS « PAVILLY DEMAIN »

Aujourd'hui la question du vieillissement de la population devient une préoccupation majeure des collectivités territoriales. Des études montrent qu'en 2020, 35% de la population aura plus de 60 ans.

Pavilly compte un peu plus de mille seniors actuellement. Cela amène à conduire une réflexion sur tous les aspects que revêt cette situation.

Sachant que 80% des plus de 80 ans vivront chez eux jusqu'à la fin de leur vie, le maintien à domicile, déjà fréquent, et souhaitable lorsqu'il s'avère possible, nécessite une prise en compte de services divers. Ceux-ci comme le portage de repas, la télé-assistance, l'offre de transport, l'accompagnement dans des démarches de plus en plus complexes seront à associer à la création de logements adaptés.

Cette population est également confrontée à une baisse inquiétante de ses ressources, en raison de mutuelles de plus en plus onéreuses, de charges toujours plus lourdes, de remboursements de médicaments de plus en plus nombreux...

Face à cette précarisation accrue et au risque de paupérisation engendré, déjà constaté, s'ajoute souvent l'isolement. Des projets intergénérationnels voient le jour un peu partout (café des âges, conseil de sages...) dans le but de rompre la solitude.

Le CCAS fait déjà un gros travail auprès de ces personnes en difficulté, mais ne risque-t-il pas de voir les demandes s'accroître et se diversifier?

Un autre aspect souvent lié au vieillissement est la question du handicap et de l'accessibilité des locaux.

Comment des personnes à mobilité réduite peuvent accéder à certains bâtiments publics de notre commune ?

La mise en place récente de passages piétons podotactiles, émanant du conseil municipal d'enfants est une réalisation fort intéressante.

Autant de pistes de travail dont nous aimerions débattre en « Commission Personnes Agées » lors de sa prochaine et première réunion!

Nous tenons à féliciter le CME pour le bilan et les projets à venir et à rendre hommage à Mlle Séverine Mellier récemment décédée, qui avait su animer et même organiser des visites des assemblées nationales, régionales et départementales de ce CME créé sous l'impulsion de Messieurs Bateux et Marchal lors de leur mandat.

Pascal Marchal Président du groupe

Michèle Démares. Vanessa Vincent-Dumesnil.

Yannick Robichon. Patrick Douillet.

LES MEMBRES DE LA LISTE INDÉPENDANTE « PAVILLY-ÉNERGIE »

A propos des déclarations d'une opposition constructive...

Il ne faut pas confondre autosatisfaction et bilan d'activités. Si notre maire évoque des actions qui ont été réalisées ou qui le seront dans les prochains mois, il ne s'agit pas du tout d'autosatisfaction mais plutôt de **la réalité de projets menés à terme ou en cours de réalisation.**

Le conseiller général qui préside le groupe « Pavilly demain » **semble ignorer l'existence de la crise économique** qui a des répercussions importantes sur les projets en cours. Contrairement aux propos tenus, la zone artisanale se développe. Le conseiller général le sait puisque notre maire annonce au Conseil municipal, lors des réunions plénières, les permis de construire délivrés dans cette zone. Simplement, à cause de la conjoncture, certains de ces projets sont différés de quelques mois.

Le conseiller général mélange tout : il nous parle reconstruction du collège, centre médico-social, gendarmerie et montre, chiffres à l'appui, ce que cela coûte au Département. **Oublierait-il que ces réalisations relèvent de la compétence du Département, et que l'assemblée départementale ne fait que remplir ses missions et rien de plus ?**

Lorsqu'il parle de l'aménagement de la voirie du futur collège, il se méprend. Ce chantier ne relève pas de la compétence de la ville mais du Syndicat intercommunal de gestion du collège regroupant six communes : Sainte-Austreberthe, Emanville, Fresquiennes, Goupillères, Limésy et Pavilly. **Si les travaux ont débuté tardivement, ce n'est pas la faute de la commune, ni du Syndicat d'ailleurs. Les intempéries, contrairement à ce qu'il prétend, sont la seule et unique cause de ce retard. Il faut se renseigner auprès de professionnels compétents, Monsieur le conseiller général.** Il est vrai que s'il assistait régulièrement aux réunions du comité syndical, il connaîtrait la réalité de la situation...

Lorsqu'il nous parle de l'aménagement de la rue Marie Duval et du retard des travaux, le conseiller général montre une fois encore qu'il ne connaît pas ses dossiers. Par courrier du 5 août 2009, la commune avait sollicité une subvention et l'autorisation de débiter les travaux avant l'octroi de ladite subvention auprès du Département. L'accord nous est parvenu le 8 octobre 2009, soit deux mois plus tard, tout en nous expliquant que la subvention ne serait certainement pas versée en 2009. Le retard pris fin 2009 pour débiter les travaux n'est donc pas de notre fait.

Le conseiller général et les membres de son groupe « Pavilly demain » critiquent le trop petit nombre de réunions de commissions organisées. Mais, sans doute en convoquons-nous trop car son siège reste souvent vide. Il écrit que seule la commission des travaux se réunit régulièrement, qu'il y assiste assidûment, serait-ce parce qu'à chaque fois des photos sont prises et qu'il peut ainsi montrer qu'il s'intéresse aux actions de la municipalité ?

Nous pensons que si le conseiller général assistait plus fréquemment aux réunions organisées, il écrirait moins de contre-vérités et ses connaissances sur la vie municipale seraient plus pointues...

Une fois encore, force est de constater que l'opposition manie à la perfection la démagogie et la désinformation. De tels propos laissent à réfléchir si ces gens se trouvaient à la tête de la commune.

Les membres de la liste Pavilly Énergie